

## Creuse → L'actualité

**ROUGNAT** ■ Une quinzaine d'enfants en situation de handicap en Creuse n'ont pas d'accompagnant AVS/AESH

# L'appel à l'aide des écoliers sans... aide

Cette année, un nombre élevé d'enfants en situation de handicap se retrouvent sans accompagnant, c'est-à-dire AESH ou AVS, à l'école. C'est le cas de Tom, 9 ans, qui est scolarisé à Auzances.

Virginie Mayet

virginie.mayet@centrefrance.com

Cartable sur le dos, Tom a effectué sa rentrée des classes comme les autres petits Creusois. Mais lui et sa maman ont très vite déchanté... « Son AESH qui doit l'accompagner en classe pendant deux ans ne l'attendait pas à l'école d'Auzances. La maîtresse n'était pas au courant. Je n'étais pas courant », relate la mère excédée.

Céline Vialtaix, 40 ans, explique que son fils souffre d'une dyspraxie. « Il ne parvient pas bien à retranscrire sur son cahier ce qu'il voit au tableau. À cause du changement de plans. » Ce qui entraîne des problèmes de concentration. Tom a du mal à rester en place. Comme en ce moment où il circule de chaise en chaise.

« On l'a détecté assez tard, en CE2. » Tom avait mis en place des techniques pour compenser à l'oral. Il apprenait à l'oreille comme il a une bonne mémoire. « Nous avons monté un dossier et la MDPH (\*) a proposé une prise en charge de deux ans minimum. » En clair, Tom doit être légalement accompagné par une AESH. L'an dernier, tout



ATTENTE. Tom, aux côtés de sa maman Céline Vialtaix, a besoin de retrouver un accompagnant. PHOTO BRUNO BARLIER

s'est bien déroulé. Mais cette année, il n'en a plus. « Pourtant, celle qui s'occupait de Tom avait établi un programme sur deux années. » Or, elle a été affectée ailleurs. « Ce qui me révolte, c'est que l'on ne m'ait même pas tenu au courant. »

« Qu'un adulte puisse prendre le relais en cas de problème, c'est une béquille, un soulagement. » Et surtout la famille a vu les résultats après un an d'accompagnement. Tom me confie avec le sourire qu'il a

même eu un 19,5 en mathématiques, sa matière préférée. Mais depuis la rentrée, c'est le phénomène inverse qui se passe. Il est obligé de se débrouiller seul dans une classe à deux niveaux alors qu'il est en CM2. Une année ô combien charnière. « Ce qui me met hors de moi car c'est toute sa scolarité, son avenir qui est en danger, s'agace sa mère. Soit on se bat pour ces enfants, soit on les enfonce. »

Depuis la rentrée, Céline se bagarre pour que la situation

soit réglée auprès de l'Inspection d'académie. « On m'a rappelé la semaine d'après pour me dire que l'AVS ne devait pas être la même. Et la nouvelle aurait démissionné pendant l'été. » Après maints coups de fil, on lui dit qu'il n'y a pas d'accompagnant disponible et que des recrutements seront effectués. Mais elle ne saura pas quand. À force d'insister, Céline a obtenu 3 heures par semaine d'accompagnement. « C'est sans doute pour essayer de me

calmer mais 3 heures, c'est rien. D'autant plus que j'ai appris qu'un autre garçon était dans le même cas à Auzances. » Depuis, c'est silence radio.

### « Un droit et non un privilège »

En attendant, Tom angoisse. « Il en arrive à faire des crises d'asthmes aiguës comme jamais il n'en avait faites auparavant. J'en suis même arrivée à lui donner dix bouffées de ventoline un dimanche soir ! » Tom raconte que la maîtresse prend sur son temps de déjeuner pour l'aider à rattraper son « retard ». À l'Inspection, on me dit que les maîtresses sont formées pour ce genre de situation. « Ma sœur est institutrice et je sais que c'est plus compliqué que cela avec une classe à deux niveaux. » De toute façon, rappelle Céline, ils ne respectent pas le contrat. C'est un droit, une aide. Pas un privilège. ■

(\*) Maison départementale des personnes handicapées.

### ■ AVS OU AESH ?

**Définition.** AVS ou AESH, c'est le même emploi, excepté que les AESH signent des contrats de droit public et les AVS, des contrats de droit privé. Dans les deux cas, il s'agit d'accompagner les élèves en situation de handicap. D'aider les enfants à devenir autonome. Il y a des enfants dont le handicap ne permettra pas d'être autonome et qui auront besoin d'un accompagnant toute leur scolarité. Il y en a d'autres pour lesquels ça peut être ponctuel.